Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 15 juin 2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 25 mai 2023
- Attribution des subventions aux Associations

Présents :
Mmes Annie Walle, Denise Foston et Mrs René Estival, Damien Fraysse, Jérémie Delhon, Benjamin Zimra
Absents excusés :
Mme Anne Genetet, Mrs Jordan Hardouin, Jacques Rouet (donne procuration à Mr Estival)

Secrétaire de séance :
Mr Benjamin Zimra

Approbation du PV du conseil municipal du 25 mai 2023

Mr Damien Fraysse fait remarquer que le dernier point abordé en Conseil Municipal n'a pas fait l'unanimité et qu'il y avait une abstention : Le PV sera modifié dans ce sens après vérification.
Pas d'autres remarques ; approuvé pour le reste du PV à l'unanimité.

Délibération du conseil :

- Attribution des subventions aux Associations

Délibération 2023-020

Madame le Maire informe l'assemblée des demandes de subvention de deux Associations extérieures au village :

- La FNACA antenne de Lalbenque pour une subvention de 50€ ; Madame le Maire propose d'accorder ce montant à cette association. Accepté à l'unanimité
- Le FC de Lalbenque-fontanes demande une subvention sans en stipuler le montant, 2 adhérents y participant venant d'Escamps ; Madame le Maire propose la même subvention que l'année précédente soit 20€. Accepté à l'unanimité

Madame le Maire informe l'assemblée de trois demandes de subvention pour les Associations du village :

- Le Foyer Rural (FR) pour une subvention de 600 € ; Madame le Maire informe que le FR a bien fourni les documents demandés, que la subvention demandée est bien au budget prévisionnel de l'année 2023 et que le FR dispose d'un crédit important. Compte tenu du fait que le FR ne pioche pas dans ses réserves pour équilibrer le budget prévisionnel et a suffisamment de liquidités sur leur compte Madame le Maire propose de participer à hauteur de 300€ soit la moitié de la subvention demandée afin que le FR participe à hauteur de 300€ avec ses propres fonds pour équilibrer leur budget.
  Mme Foston : propose une subvention plus importante de 400€

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Mr Zimra : soutient la proposition de Mme le Maire expliquant que le crédit de leur compte est suffisant pour ne pas avoir un réel besoin de subvention afin d'équilibrer le budget 2023.
La proposition de 300€ est acceptée à l'unanimité.

- Le Comité des Fêtes (CF) pour une subvention de 600 à 800€ ; Madame le Maire informe que le CF a bien fourni les documents demandés, que la subvention demandée n'apparait pas dans le budget prévisionnel 2023 qui s'équilibre lui-même en recettes/dépenses et que le CF dispose d'un crédit très important.
  Madame le Maire fait remarquer aussi que la demande de subvention est disproportionnée par rapport au budget prévisionnel de 1600€.
  Madame le Maire est consciente qu'il faut encourager les personnes qui redémarrent cette association et pour cela propose que la subvention soit plutôt une subvention symbolique car le CF n'a pas de réel besoin d'argent.
  Un débat se crée sur le fait de donner ou pas une subvention à une association qui possède un tel niveau de crédits qui ne sera pas encore utilisé cette année.
  Mr Fraysse : dit qu'il n'est pas envisageable de ne rien donner car les habitants d'Escamps ne comprendraient pas que le Conseil Municipal ne soutienne pas une association du village.
  Mme le Maire : répond que la subvention symbolique est justement faite pour montrer le soutien du CM mais que le montant n'est pas lié au budget et doit donc être minime, par exemple 50€.
  Mr Fraysse propose 100€ afin que cela ne soit pas non plus un montant trop bas.
  Après plusieurs remarques sur ce montant de 100€, celui-ci est accepté à l'unanimité.

- La Société de Chasse (SC) pour une demande de 900€ ; Madame le Maire informe l'assemblée que la SC n'a pas fourni les pièces demandées, simplement un courrier de demande de subvention avec quelques éléments financiers. N'ayant pas de budget prévisionnel 2023 mais uniquement une prévision de dépenses, en ayant connaissance des crédits de la SC qui est correct, Madame le Maire propose une subvention de 200€.
  Mr Estival : fait remarquer que cela n'est pas suffisant par rapport aux dépenses prévues
  Mme le Maire : répond que seul le montant des dépenses envisagées en 2023 est donné par la SC mais pas le montant des recettes aussi nous ne pouvons pas connaître leur réel besoin financier pour l'exercice 2023. La somme de 200€ est moins importante que celle demandée elle reste néanmoins supérieure à celle que la SC recevait auparavant.
  La proposition de 200€ est acceptée à l'unanimité.

  L'ensemble du Conseil Municipal demande à Madame le Maire d'envoyer un courrier à chacune des Associations expliquant le montant octroyé pour cette année 2023 et leur demandant de bien documenter leurs prochaines demandes de subvention.

Clôture de la séance à 22h34

Madame Le Maire

Annie Walle

Le secrétaire de séance

Benjamin Zimra

MAIRIE D'ESCAMPS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Lot)